

**2024-03-32 – ADMINISTRATION GENERALE – Convention de partenariat avec le CSF**  
**(Crédit Social des Fonctionnaires)**

*Le jeudi vingt-sept juin deux mille vingt-quatre à neuf heures et trente minutes, sur convocation du Président en date du onze juin deux-mille vingt-quatre, s'est réuni 55 rue du Val Vert à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Madame Anne BLANC, première Vice-Présidente du CDG74.*

**ETAIENT PRESENTS :**

**MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :**

1. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
2. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
3. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG,
4. M. Didier THEVENET, Maire de La Clusaz,
5. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe des Gets,
6. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
7. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjoint de Cornier,
8. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,

**MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :**

9. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA,
10. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT,

**MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :**

11. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente du SDIS 74,

**MEMBRES SUPPLEANTS, REPRESENTANTS DES COMMUNES :**

12. M. Loïc HERVÉ, Conseiller municipal de MARNAZ, représentant Mme Chantal VANNSON,

**MEMBRES SUPPLEANTS, REPRESENTANTS DU COLLEGE SPECIFIQUE :**

13. M. Etienne ANDREYS, Maire-Adjoint d'Annecy, représentant M. François ASTORG.

**MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à Mme MARTEL,
2. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de-Borne, ayant donné pouvoir à Mme BOUCLIER,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret, ayant donné pouvoir à M. RENUCCI,
4. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges, ayant donné pouvoir à Mme VIVIAND,
5. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe de Chamonix-Mont-Blanc, ayant donné à M. PELLICIER,
6. M. Pierre BIBOLET, Maire de Thônes, ayant donné pouvoir à M. THEVENET,
7. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire de Thonon Agglomération, Vice-présidente du CDG74, ayant donné pouvoir à M. GRANDCHAMP.

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :**

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. M. Serge BEL, Maire de Messery,
3. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
4. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
5. M. Emmanuel DESAIRE, Maire-adjoint de Groisy,
6. Mme Marie-Pierre BERTHIER, Maire-adjointe de Nernier,
7. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
8. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
9. Mme Maryline BOUCHET, Maire-adjointe d'Annemasse,
10. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74.

**PERSONNES INVITEES :**

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,  
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,  
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 13 + 7 pouvoirs

Votants : 20

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

**Vu** l'avis favorable du CST en date du 23 mai 2024.

Madame Anne BLANC, Vice-Présidente du CDG74, explique aux membres du conseil d'administration que le CDG74 souhaite mettre en place un partenariat avec le CSF (Crédit Social des Fonctionnaires) afin d'élargir son champ d'Action Sociale dans le prolongement de sa démarche QVT.

Le CSF est une association indépendante des banques qui existe depuis 1955. Sa mission est d'améliorer la qualité de vie des fonctionnaires et de toute personne ayant une mission de service public.

Le CSF conseille et accompagne les agents du service public ou exerçant une mission de service public dans :

- La recherche de financement pour accéder à la propriété avec une démarche particulière vers l'accession sociale grâce aux offres de logements proposées par des partenaires, bailleurs sociaux, organismes d'HLM ou promoteurs ;
- La recherche de solutions à des situations de mal endettement notamment grâce au regroupement de crédits ;
- Le financement de leurs projets du quotidien (travaux, voiture, soins et santé, études supérieures des enfants etc...) ;
- La gestion patrimoniale (recherche de solutions d'épargne, préparation à la retraite etc.).

Le CSF propose également des prestations d'accompagnement gratuites au sein de la collectivité (permanences conseil, réunions d'informations, forum logement...), ou des consultations à distance et webinaires.

Le partenariat ne représente aucune charge financière pour le co-signant. Les agents qui souhaitent profiter des services du CSF doivent s'acquitter d'un droit d'entrée valable à vie.

La Convention prend effet à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Elle se renouvelle ensuite tacitement au 1er janvier de chaque année par périodes successives d'un an.

### ***Le Conseil d'Administration,***

*Oui l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**APPROUVE** la convention de partenariat telle que rédigée par le CSF (Crédit Social des Fonctionnaires), annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** le Président à signer la convention et toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Récépissé Préfecture

Le : 02 JUIL. 2024

Certifié exact,  
Pour le Président,  
La Directrice Générale,

Valérie BOUVIER



Pour extrait conforme le 01<sup>er</sup> juillet 2024,

Pour le Président et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Centre de Gestion  
de la FPT

A. Blanc  
Anne BLANC

